

Les actions de l'A.G.P.B.

en 2000/2001



juin

La campagne 2000-2001 a été marquée par la morosité persistante des marchés céréaliers, l'ampleur des crises dans le secteur des productions animales et l'importance prise par les problèmes budgétaires dans la gestion de la P.A.C.

Contrairement aux espérances, les prix mondiaux des grains n'ont pas décollé au cours de cette campagne. Le blé a stagné entre 100 et 110 \$/t fob. Les récoltes, en recul dans les pays exportateurs, sauf en Europe, ont été convenables dans l'ensemble du monde. En fin de campagne, la situation mondiale sera tendue en blé, avec un niveau de stock de report historiquement très bas car, pour la troisième année consécutive la consommation aura excédé la production, normale en céréales fourragères, bien que la demande ait été supérieure à l'offre, et lourde dans le secteur des oléagineux en raison du développement spectaculaire de la production de soja, aussi bien aux U.S.A qu'en Amérique Latine.

Dans ce contexte, la Commission, exploitant Agenda 2000, a recherché le maximum d'exportations sans restitution. A partir de décembre, l'A.G.P.B. est intervenue à plusieurs reprises pour demander la relance des exportations. Cela s'est fait en blé, mais la Commission a persisté sur sa position en orge : l'Union Européenne n'a quasiment exporté cette année que de l'orge de brasserie. La campagne française de blé a été sauvée essentiellement grâce à de profondes modifications des circuits commerciaux habituels. Le blé français de qualité panifiable mais non interventionnable a trouvé sa place sur les marchés européens permettant l'exportation de blés allemands, suédois et anglais.

Ces bas prix, entretenus en France par une politique de remise de 750 000 t de blé d'intervention sur le marché intérieur, conjugués à une hausse persistante des intrants et à l'application douloureuse de la

modulation, ont entraîné une chute du revenu des exploitations céréaliers, malgré la légère augmentation de la compensation à l'hectare. Seules des perspectives de moindre récolte à l'été 2001, en raison des abondantes précipitations de l'année, ont redonné un coup de fouet aux cotations début mai.

A ces problèmes fondamentaux, sont venus s'ajouter de nombreuses difficultés plus « horizontales ». Au plan européen, les discussions concernant le bilan à mi-parcours d'Agenda 2000 ont démarré avec la triple volonté d'accélérer l'adhésion des PECO, de ne pas augmenter les budgets et de réorienter les dépenses vers les fonds structurels. En France, les discussions avec les pouvoirs publics sur la directive nitrate et la loi sur l'eau ne laissent espérer que des alourdissements de charges. La négociation du cahier des charges de l'« Agriculture raisonnée » a du s'accommoder d'objectifs ne concernant pas vraiment des produits de base comme les grains. Sur tous ces sujets, la concertation avec la F.N.S.E.A. a été permanente.

Sur le plan professionnel, les dossiers se sont également multipliés : poursuite de l'action contre la modulation devant le Conseil d'Etat ; construction, très importante, d'une interprofession céréalière ; discussions techniques avec le médiateur nommé par le Ministre de l'Agriculture qui a proposé une solution au problème des semences de ferme.

Les contacts de l'A.G.P.B. avec la filière ont été permanents. Outre les rencontres mensuelles dans le cadre de l'O.N.I.C., des prises de position communes avec la F.F.C.A.T. et la F.N.A., le travail avec les transformateurs et les exportateurs a été constant tout au long de l'année. L'activité de France Export Céréales et d'Univers Céréales sont là pour en témoigner.

Au-delà du recours commun contre la modulation, la coopération avec l'A.G.P.M. et la F.O.P. s'est poursuivie. Les bureaux restreints des trois A.S. se sont réunis plusieurs fois. Des travaux ont été menés ensemble sur le plan de régionalisation sans pouvoir déboucher sur une position technique commune préservant les intérêts de chacun. Un groupe de travail commun « baisse des charges » a été mis en place. La dizaine de réunions régionales que l'A.G.P.B. avait l'habitude d'organiser l'ont été cette année avec l'A.G.P.M.

Les administrateurs ont largement participé aux réunions des commissions blé dur, sorgho et orge de brasserie, ainsi qu'aux groupes de travail sur l'environnement, la baisse des charges, les cotisations, la réglementation P.A.C., la réflexion en vue de la préparation du Congrès et l'élaboration du rapport d'orientation.

La campagne qui va commencer dans quelques jours va nous réserver son lot de surprises et d'incertitudes. Comment vont se comporter les marchés ? L'Europe exportera-t-elle sans subvention ? Quelle profondeur va prendre la réforme de la P.A.C. proposée à l'issue du bilan à mi-parcours d'Agenda 2000 ? A quelle vitesse et dans quelle configuration vont reprendre les négociations à l'O.M.C. ? L'A.G.P.B. va s'efforcer d'anticiper sur tous ces événements pour ménager le meilleur environnement possible à court, moyen et long terme aux exploitations céréaliers.



Une récolte 2000 de nouveau record

Pour la campagne 2000/2001, et malgré un assainissement significatif des stocks de la campagne 1999/00, le taux unique de gel obligatoire a été maintenu à 10 %.

La surface céréalière française est en progression sensible, à près de 9,1 millions d'ha (+ 2,6 %) et retrouve ses niveaux de 1997-1999. Parallèlement, le rendement se maintenant autour de 73 q/ha, la production céréalière atteint cette année, avec 66,2 Mt, son deuxième plus haut niveau historique derrière celui de 1998.

Avec plus de 4,9 Mha, la sole française 2000 de blé tendre progresse de près de 3 % et retrouve son niveau record de 1998. Le rendement de 72,7 q/ha, est en nette diminution par rapport au 74,1 de 1999 et surtout par rapport à l'exceptionnel 77,5 de 1998. Il se positionne, cependant, au troisième plus haut niveau historique. Au global, cela donne une production de 35,9 Mt.

En orge, les surfaces regagnent 40.000 des 100.000 ha perdus en 1999. Avec 1,57 Mha, cette surface retrouve un niveau élevé bien qu'encore éloigné du record de 1997 (1,68 Mha). Cependant avec un rendement progressant à son deuxième plus haut niveau historique (63,1 q/ha), la production remonte à près de 10 Mt.

La progression des surfaces en maïs est, elle, plus significative. Avec 1,83 Mha, soit + 5 % par rapport à 1999, elles avoisinent leur niveau record de 1997. Le rendement (89,8 q/ha) étant lui aussi quasiment au niveau historique de 1997, la production de maïs augmente à 16,4 Mt.

La céréaliculture française maintient son leadership. Elle occupe 1/4 des surfaces, et réalise 1/3 de la production européenne. Avec un rendement supérieur de 15 q/ha par rapport à la moyenne européenne, elle est l'une des plus performantes. La France, avec l'Allemagne (45,1 Mt), le Royaume Uni (24 Mt), l'Espagne (23,7 Mt) et l'Italie (18,7 Mt), regroupe plus de 80 % de la production communautaire.

La France ayant un peu moins de la moitié de sa production consommée sur son marché intérieur, l'A.G.P.B.

réaffirme que la seule politique viable pour la France, est une politique ouvertement tournée vers le développement des débouchés.

Conjoncture : qualité et exportation

La campagne 2000/2001 a été marquée par l'entrée en application de la première baisse du prix d'intervention (- 7,5 %) décidée dans le cadre de l'Agenda 2000.

D'autre part, la qualité hétérogène du blé cette année (*conditions climatiques à la moisson*) a entraîné une segmentation du marché du blé, accompagnée d'une segmentation des cotations. Ainsi les cours des lots répondant aux critères de l'intervention ont été fermes en début de campagne affichant une hausse de 3 % en septembre par rapport à l'an passé, et un bonus de 8 à 10 F/q par rapport aux qualités fourragères. Ce constat plutôt positif ne doit cependant pas occulter les niveaux très faibles des cours céréaliers en général.

Cependant, une analyse plus fine des potentialités de la récolte française de blé a rapidement montré que, compte-tenu des niveaux de protéines et de force boulangère, des blés avec des taux de Hagberg supposés impropres à la panification pouvaient être utilisés dans la fabrication de pain. Ceci a permis de faire apparaître une cotation blé panifiable standard qui s'est située 1 à 2 F/q au-dessus du prix d'intervention.

Le marché doit cette relative bonne tenue au dynamisme des utilisations intérieures de céréales et des ventes à nos partenaires de l'Union Européenne. Dans le premier cas, c'est surtout le marché de l'alimentation animale qui, pour atteindre le record de 10,6 Mt, a tiré parti des bons niveaux de protéines des blés, des transferts de consommation de viandes rouges vers des viandes blanches, plus consommatrices de céréales, et de la baisse du prix d'intervention des céréales. Dans le cas des livraisons vers l'Union Européenne, c'est l'industrie de l'alimentation animale de l'Europe du Nord et la meunerie de l'Europe du Sud qui ont été les moteurs d'exportations record à 21,4 Mt (toutes céréales).

Le constat est loin d'être identique en matière d'exportations vers les pays tiers. Sous différents prétextes de sécurité d'approvisionnement, de

contraintes GATT (plafonnement à 25 Mt des exportations avec restitutions), de prix intérieurs trop élevés (!!!), de parité euro/dollar favorable, la Commission a défendu une stratégie du zéro restitution exclusif pendant la quasi-totalité de la première moitié de la campagne. La politique dynamique d'octroi de certificats en blé, déployée par la Commission européenne depuis le début de l'année 2001 a certes permis de refaire une partie du retard en blé mais ne fera pas oublier l'anémie du marché de l'orge (- 50 % de certificats attribués).

La conjoncture européenne n'est que le reflet de la situation mondiale. En effet, même si on note une amélioration depuis le début de l'année 2001, force est de constater qu'à 105 \$/t, on est loin des 140 \$/t du cours mondial moyen sur les 20 dernières années. Le problème, aujourd'hui, c'est que les cours mondiaux de référence semblent plus sensibles aux actions des fonds de pensions qu'à la réalité physique du marché. En effet, la campagne 2000/01 s'inscrit, pour la troisième année consécutive, dans un contexte de poursuite de la baisse du disponible mondial en blé, sans que cela ne se traduise sur les cours !!!

L'un des facteurs déterminant de cette fin de campagne va être la mise en application de la seconde baisse de prix d'intervention de 7,5 %. Dans ce contexte, la présence d'un solde non interventionnable et non affecté de blé devrait peser sur les cours à plus ou moins court terme des blés standard et fourragers, selon le dynamisme du marché sur les prochains mois. Parallèlement, en orge, le contexte augure la mise à l'intervention de volumes certainement non négligeables.

Le recours contre la modulation

L'année syndicale 2000/2001 a été marquée par le recours engagé contre la modulation. Cette action a été l'occasion d'une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs touchés par cette mesure totalement inacceptable : mobilisation des organisations agricoles, et en particulier l'A.G.P.B., l'AGPM et la FOP, mais aussi la FNSEA et quelques fédérations régionales et départementales d'exploitants, pour obtenir du Conseil d'Etat, l'annulation de ce texte, mais aussi mobilisation des agriculteurs qui en saisissant individuellement et le ministère de

l'agriculture et les diverses juridictions régionales, ont affirmé leur volonté et leur engagement contre ce texte.

Du côté du Conseil d'Etat, le ministre a daigné répondre, dans le courant du mois de février 2001, aux arguments présentés dans le mémoire que l'A.G.P.B. avait transmis à la fin de l'été 2000 ! Sur bien des points, et selon l'analyse de notre conseil juridique, ce « mémoire en défense » apparaît comme peu consistant. Toutes les cartes semblent être entre les mains du Conseil d'Etat qui devrait statuer d'ici l'été 2001.

Du côté des actions individuelles, l'étroite collaboration de l'A.G.P.B. avec l'ensemble de ses partenaires et relais départementaux a permis à un grand nombre d'agriculteurs d'exercer son droit de recours contre cette mesure. Que cela soit par voie de recours hiérarchique au ministre ou directement par saisie des tribunaux administratifs, la mobilisation a, semble-t-il, conduit environ plus de 25.000 d'entre vous (soit près de la moitié des modules) vers une procédure de contestation. Au-delà de la garantie que ces actions de recours individuel assurent au producteur quant au retour des sommes prélevées, en cas de réussite, leur nombre élevé est aussi et surtout garant de la légitimité de cette action.

Aujourd'hui, la mécanique est entrée dans une difficile phase d'attente. Les recours, qu'ils soient au niveau national ou au niveau départemental, sont bouclés et le résultat est donc suspendu au jugement du Conseil d'Etat. L'A.G.P.B. continue à espérer que la décision de ce dernier reconnaîtra ses arguments et l'importance de la mobilisation des agriculteurs.

2000/2001 :

une année riche pour la Commission blé dur

La politique européenne du blé dur a fait l'objet, en 1999, d'une évaluation par un cabinet privé, ADE, à la demande de la Commission de Bruxelles. Au moment de la publication de cette étude, l'A.G.P.B. avait manifesté son opposition à certaines préconisations du cabinet, même si la Commission s'était déclarée non engagée par ces conclusions. A l'occasion d'une réunion de travail organisée en mars 2001 par la division céréales de la Commission avec les représentants européens des produc-

teurs et des utilisateurs, le Président de la Commission blé dur de l'A.G.P.B., M. GLEIZES, a réaffirmé l'opposition ferme des producteurs à une de ces propositions les plus inacceptables, la baisse de 100 euros de l'aide spécifique blé dur.

L'A.G.P.B. et sa Commission blé dur restent opposées à l'obligation faite à tous les producteurs européens depuis la récolte 1999 d'utiliser des semences certifiées. Cette obligation constitue un empiètement anormal sur les relations contractuelles qui doivent se développer entre les différents partenaires en fonction des besoins des marchés. Ceci dit, dans la pratique, l'enjeu financier -l'attribution de la prime spécifique- est tel que les producteurs ne peuvent que se soumettre à cette obligation. Cependant, les doses fixées initialement en France ne correspondaient pas aux itinéraires techniques optimum ; il a fallu les changer. Les doses de 65 et 90 Kg/ha ne posaient pas de difficultés agronomiques pour les récoltes 99 et 2000. Le niveau de croisière prévu à 130 Kg à partir de la récolte 2001 aurait conduit des producteurs de certains bassins à devoir acheter plus de semences certifiées qu'ils n'en auraient utilisé. Les services du Ministère de l'agriculture ont jugé recevables les arguments techniques bâtis à partir des préconisations de l'ITCF et ont obtenu de Bruxelles la fixation de la dose à 110 Kg/ha à partir de la récolte 2001.

Le secteur du blé dur a une fois de plus montré son dynamisme en organisant, sous l'égide de l'ITCF, et avec la participation effective de tous les partenaires, une réunion « filière » fin novembre à Montpellier. La collaboration entre les professions partenaires s'est intensifiée au cours de cette campagne 2000/01 avec la constitution d'un Comité de liaison, sorte d'interprofession informelle, enceinte d'échange, de réflexion, de travail comme sur le sujet des mycotoxines. Ce Comité de liaison se fondera dans l'interprofession céréalière avec l'objectif d'aboutir, à terme, à une consolidation des débouchés et, si possible, à une valorisation accrue de la production de blé dur français.

Sorgho : un environnement plus favorable

A l'occasion d'une « journée nationale sorgho », le 21 mars dernier à Toulouse, l'A.G.P.B. a établi un état des

lieux de cette culture. Organisée avec le concours de l'ensemble de la filière, et de l'ITCF, cette manifestation a rassemblé plus de 200 agriculteurs et organismes de collecte. Trois constats importants ont été dressés à cette occasion :

- il y a une véritable demande spécifique de sorgho pour le marché espagnol à hauteur de 5 fois le volume d'usages actuels (2 Mt), selon le principal acheteur sur le marché français,

- Agenda 2000 offre des perspectives de revenu « sorgho » comparables à celle des secteurs « réformés », par un découplage accentué des compensations,

- pour valoriser l'azote (pompe à nitrate) et pour sa sobriété hydrique, le sorgho devrait rencontrer un intérêt toujours croissant en Sud Loire.

Pour que le sorgho tire profit de ce nouvel environnement, ce sera à la Commission sorgho du Congrès de l'A.G.P.B. de préciser quelles actions prioritaires sont à conduire pour doubler les surfaces actuelles ; c'est à dire franchir les 100 000 ha dans les 3 ans à venir.

Orge de brasserie

La campagne 2000/2001 a été comme la précédente marquée par une forte demande et un retournement de tendance, visible tant au niveau des prix de marché que des volumes.

Qu'en sera-t-il pour la prochaine campagne et les suivantes ? Quelles sont les évolutions que les producteurs et les entreprises de collecte doivent anticiper pour participer à cette croissance si elle est durable ?

Quelles seront en particulier les demandes en termes qualitatifs, notamment entre orges à 2 rangs ou 6 rangs, hiver et printemps ?

Quelles sont les atouts des producteurs français et ceux des principaux concurrents à l'exportation ? Quelles sont les contraintes ?

Les marchés internationaux de l'orge et du malt existent et se développent.

La France est bien placée compte-tenu de son climat, pour produire en quantité des orges de brasserie de qualité.

Mais pour gagner des parts de marchés, tous les maillons de la filière doivent être acteurs et travailler ensemble pour conquérir des marchés. Les contrats de production entre les producteurs et leurs organismes stockeurs sont ainsi largement développés.

Depuis de nombreuses années sélectionneurs, malteurs et brasseurs sont également très organisés, notamment au sein du Comité Bière, Malt, Orge.

Les producteurs ont pris conscience plus récemment, qu'ils devaient aussi être collectivement acteurs dans la filière. Mais depuis 3 ans, ils ont travaillé à marche forcée.

Aussi la Commission orge de brasserie de l'A.G.P.B. va-t-elle continuer d'explorer toutes ces pistes de réflexion pour l'avenir des producteurs et de la filière.

**Céréales bio :
une progression sensible
de la production**

Le développement de l'élevage bio et la mise en œuvre d'un nouveau cahier des charges européen sur les productions animales demandent la mise en œuvre d'une production végétale en dehors des exploitations mixtes qui sont de moins en moins auto-suffisantes.

Pour la campagne 2000/01, la collecte de céréales bio progresse de 35 % et devrait atteindre 65.000 tonnes, avec une progression sensible du maïs et du triticale. Meuneries et coopératives représentent désormais près de la moitié des volumes collectés. Un développement sur la base d'actions de filière préconisées par l'A.G.P.B. est donc susceptible de réduire progressivement la part des importations. Des études encadrées par Unigrains et l'ITCF ont également été conduites sur le fonctionnement des compétiteurs étrangers.

La politique bio de l'A.G.P.B., en collaboration avec Unigrains et l'ITCF, sur le renforcement des entreprises d'aval, autant que sur la réduction des aléas de production, devrait conforter la filière bio contestée de façon récurrente sur la qualité des produits.

Enfin, le travail entamé en 2000 sur la traçabilité, en collaboration avec l'ONIC, révèle les difficultés attachées aux circuits longs et l'utilité d'une

bonne appréciation de leurs spécificités pour définir les systèmes les plus opportuns de réponse à l'attente des consommateurs.

**Vers un accord
sur les semences**

La campagne 2000-2001 a été fertile en événements. La suspension de l'action de la Sicasov pour faire payer la semence de ferme en direct par les agriculteurs a été prolongée durant toute la campagne, puisque les négociations n'étaient pas conclues. Le rapport demandé au médiateur par l'A.G.P.B., la F.O.P. et la Sicasov, rendu en mai 2000, a été discuté en bureau puis en conseil de l'A.G.P.B. La poursuite des discussions sur cette base a été décidée. Les rencontres techniques pour évaluer la faisabilité d'une approche de type interprofessionnelle reposant sur la collecte ont continué tout l'hiver 2000-2001, avec la participation des O.S. et du GNIS.

Les modalités techniques proposées par le médiateur, André Grammont, après avoir entendu toutes les parties, sont les suivantes :

- l'accord serait, dans un premier temps d'une durée de trois ans, limité au blé tendre ; mais les obtenteurs fixeraient à zéro le montant de l'indemnisation qui leur est due au titre de la semence de ferme pour toutes les autres céréales à paille,

- une cotisation volontaire obligatoire (c.v.o.) serait prélevée sur la collecte, excepté pour les producteurs de moins de 92 t, pour qui la déclaration P.A.C. ferait foi. Son montant serait de 0,5 €/t,

- les utilisateurs de semences certifiées bénéficieraient d'une ristourne de 35 % du droit de licence, calculée forfaitairement pour l'ensemble de la France sur la base de 150 kg/ha de semences pour 70 q/ha de rendement de telle sorte que cette ristourne soit égale au montant de la CVO payée. L'opération est donc neutre en moyenne pour les utilisateurs de semences certifiées,

- 15 % des sommes collectées seraient affectées à un Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale (FSOV), instance de discussion entre les utilisateurs et les obtenteurs pour orienter la recherche.

Cet accord pourrait être mis en route dès la campagne 2001-2002, le paiement de la CVO intervenant dès la

récolte 2001, de même que les ristournes sur les semences certifiées. L'A.G.P.B. a accepté cette discussion car elle offre :

- la légalisation de la semence de ferme. Ce dossier traîne depuis plus de 20 ans sans trouver de solution. Celle qui est proposée par le médiateur aujourd'hui n'est pas parfaite, mais elle est opérationnelle et réunit un certain consensus,

- des conditions avantageuses pour les utilisateurs de semences de ferme par rapport à la directive communautaire qui fixe le niveau de la redevance semences de ferme à 50 % des droits d'obtention,

- des moyens supplémentaires donnés à la recherche variétale française pour lui permettre de poursuivre son travail de mise au point de variétés adaptées à notre pays,

- la création d'une instance officielle de discussion et d'orientation de la recherche entre semenciers et producteurs, dotée de moyens, pour préparer l'avenir.

Début juin 2001, un point essentiel restait à régler, celui de la désignation de l'organisme habilité à prélever et à gérer la CVO. L'A.G.P.B. demande que ce soit le GNIS. Il appartient maintenant au Ministre de l'Agriculture de prendre en compte ou non cet accord technique pour l'étendre à l'ensemble de la profession.

**OMC :
un début de riposte
à la pression**

Pour préparer une position offensive à l'OMC et disposer d'arguments économiques pour conforter cette position, l'A.G.P.B. a demandé à M. Harry de GORTER, professeur à l'Université de Cornell (USA), une étude évaluant les distorsions sur les échanges, provoquées par les différents instruments des politiques céréalières communautaire et américaine et analysant les conséquences au regard des règles OMC.

Cette étude a démontré que :

- les restitutions à l'exportation européennes sont, en pratique, à peine plus « distorsives » sur les marchés mondiaux que les aides marketing loan (américaines),

- le marketing loan américain a des effets déstabilisateurs sur les marchés et il favorise la baisse des

prix alors que le prix d'intervention -en tant que tel- n'est pas distorsif. Les distorsions dues au système de soutien européen sont créées par les mesures aux frontières (droits de douane, restitutions),

- les aides directes américaines, classées en boîte verte, sont de fait peu découplées et ont des effets perturbateurs sur les marchés. A l'inverse les distorsions créées par les aides directes européennes sont tempérées par le gel des terres.

En conclusion, les règles actuelles de l'OMC sont inadaptées et pénalisent l'Union Européenne dans la mesure où elles ne prennent pas en compte le réel pouvoir de distorsion de chacun des instruments de politique agricole.

Nous avons utilisé ces arguments et nos analyses techniques pour construire une argumentation étayée de nos demandes en matière de négociations à l'OMC.

Cette argumentation est commune avec l'AGPM.

Pour faire connaître notre position et l'étude de H. de Gorter nous avons mis en place une stratégie de communication :

- conférence de presse de MM de BENOIST et TERRAIN en novembre dernier,

- rencontre avec des parlementaires de la Commission Agriculture du Parlement européen et des parlementaires français,

- rencontres avec les Conseillers de MM LAMY et FISCHLER et avec les fonctionnaires en charge de ce dossier à la Direction Générale du Commerce et de l'Agriculture,

- rencontres des conseillers techniques et des fonctionnaires au Ministère de l'agriculture, du Commerce Extérieur, du Quai d'Orsay, des Affaires européennes, de la DRE,

- rencontres avec le secrétariat général de l'OMC et l'OCDE,

- diffusion de l'étude à de nombreux experts en France, en Europe et aux Etats-Unis pour initier un débat sur la question des soutiens.

Nous avons aussi organisé un colloque à Washington DC, sous l'égide de *The European Institute* en présence de M. FISCHLER et de M. GLICKMAN ancien ministre de l'agriculture, de M. CLINTON ou M. de GORTER a présenté son étude.

La préparation du rendez-vous 2002

La nouvelle crise de la vache folle avec l'interdiction des farines animales et l'arrivée d'une Ministre verte à l'agriculture en Allemagne ont conduit à une remise en cause plus radicale et plus rapide de la PAC, tant dans ses objectifs et ses instruments, que dans la répartition des budgets.

La « *mid term review* » (ou rendez-vous 2002) ne se contentera pas de réexaminer les conditions de marchés et d'adapter si nécessaire l'OCM céréales. Ce sera l'occasion de réorienter la PAC autour de 3 objectifs prioritaires : le développement rural, la sécurité sanitaire et la protection de l'environnement.

M. de BENOIST a immédiatement répondu à M. FISCHLER qui se prononçait en faveur d'une nouvelle répartition des budgets pour atteindre ces objectifs. Il s'est interrogé sur l'importance des soutiens accordés aux productions végétales...

Par ailleurs, le bureau de Bruxelles suit très étroitement tous les travaux préparatoires menés à Bruxelles (Commission, Parlement Européen, groupes de travail...).

COPA-COGECA : utiliser tous les moyens de pression

La collaboration avec le COPA-COGECA s'est poursuivie tout au long de l'année. Le groupe de travail spécialisé « céréales » s'est réuni la veille de chaque Groupe Permanent « céréales » du Comité Consultatif « grandes cultures », dont l'A.G.P.B. assure la présidence.

Les travaux ont porté sur la conjoncture, faisant le point pays par pays de la situation des marchés céréaliers et des difficultés réglementaires rencontrées, sur la qualité sanitaire des céréales, notamment vis à vis des mycotoxines, sur l'élargissement, l'O.M.C., les conséquences de



la fièvre aphteuse sur les marchés céréaliers, les problèmes budgétaires, etc.

La modulation « à la française » a suscité un certain étonnement et des demandes de renseignements, ainsi que l'action en justice de l'A.G.P.B. que les syndicats de certains pays souhaitent mettre en oeuvre en cas d'application de cette mesure chez eux.

Les deux chantiers spécifiques de l'année prochaine vont être la préparation d'une position du groupe de travail « céréales » pour le bilan à mi-parcours de la P.A.C. et un rapprochement progressif avec les organisations céréalières des PECO en vue de leur adhésion.

L'A.G.P.B. a par ailleurs participé aux réunions du groupe « grandes cultures » qui rassemble tous les groupes de travail des productions végétales relevant de la P.A.C. De plus, des rencontres spécifiques avec nos collègues céréaliers anglais et allemands ont également eu lieu pour conforter nos points de vue respectifs et préparer les réunions à Bruxelles.

Les contacts de l'A.G.P.B. avec le COPA-COGECA ont également concerné d'autres domaines, comme les utilisations industrielles des céréales, sous l'angle de la restitution amidon et sous l'angle des biocarburants, les problèmes douaniers de trafic de perfectionnement actif pour obtenir un suivi statistique des événements, seul moyen de contrôler cette activité.

Biocarburants : oui au bioéthanol, non à BP et à Shell

L'activité de l'année écoulée dans le secteur du non alimentaire a été consacrée à la défense de l'activité des distilleries d'alcool et de mise en place d'un nouveau cadre fiscal français.

En 2000, comme chaque année depuis plus de 10 ans, il a fallu faire face à l'activisme prédateur de la société BP. Forte d'une série de demi-succès en 1992 qui ont empêché, contre l'avis du Parlement européen et de la Commission, toute disposition fiscale européenne spécifique aux biocarburants, BP s'attaque une fois encore au cadre fiscal français.

Il s'agit cette fois d'enfermer la défiscalisation française dans le cadre

étroit d'unités exclusivement dédiées à l'éthanol carburant. Ainsi BP, producteur d'alcool de synthèse, pourrait asseoir sa position dominante dans les autres domaines d'application des alcools. Profitant d'une économie d'échelle exclusive elle amoindrirait définitivement les chances de survie des distilleries agricoles.

La multiplication des filières biocarburants dans la plupart des pays européens, y compris au Royaume-Uni depuis cette année, isole BP. Le prix du pétrole et la nécessité environnementale de réduire les émissions de CO2 fossile font le reste pour démontrer que BP circule en contresens des autoroutes de l'énergie propre.

Il faut également faire face à des actions plus discrètes, mais non moins préoccupantes, telles que celle de Shell qui tente de faire disqualifier l'usage du MTBE (homologue fossile de l'ETBE) pour finalement faire interdire l'ETBE en Europe. L'investissement actuel français (200.000 T) et une nouvelle tranche de 155.000 T d'ETBE en sont l'enjeu.

Consolider l'approvisionnement européen des outils de transformation

L'AGPB a initié ou soutenu diverses démarches auprès de l'Administration communautaire pour faire face aux réductions excessives de restitutions à la production et à l'exportation prises par la Commission, en faisant l'impasse sur les aspects économiques.

Cette réduction conduit à une véritable fuite des investissements industriels vers des pays ayant un accès à la matière première au plus bas cours mondial (mais américain en général).

Pourtant il s'agirait simplement de tenir compte de la véritable différence des prix d'approvisionnement, sans ajouter des références artificielles qui donnent à croire que les achats européens se font tous au prix d'intervention et que c'est au prix du blé américain que les amidonniers US s'approvisionnent (et non pas en maïs !).

En 2000/2001 une action concertée, pour obtenir réparation du préjudice subi par la mise sous quota des exportations européennes de

gluten par les Etats-Unis, à abouti à la mise en place d'un prélèvement sur le corn-gluten feed importé du même pays. Un précédent qui montre que toute démarche volontariste et organisée peut aboutir si le dossier est bon. Celui de la restitution à la production est de ceux-là.

Energie de proximité : des débuts prometteurs

Après avoir réalisé en 1997, avec l'ITCF, des essais de valorisation de plantes entières comme combustible pour des exploitations céréalières ayant de gros besoins en énergie (serristes), l'A.G.P.B. a enregistré avec satisfaction l'adoption par Bruxelles d'un texte autorisant l'emploi des céréales et oléagineux produits sur jachère pour les besoins de l'exploitation.

L'utilisation peut à la fois porter sur la fraction grain ou sur la plante entière et donner lieu à une ressource importante d'énergie puisqu'un hectare de plante annuelle du type céréalier représente l'équivalent de 4 tonnes d'équivalent pétrole.

Avec cette disposition, qui entrera en application effective probablement en 2002-2003, non seulement l'aspect économique est à prendre en considération, mais les retombées concernant la limitation des émissions de CO2 fossile dans le cadre de la lutte contre l'effet de serre, par la génération d'une énergie renouvelable et de proximité sont importantes pour le bilan environnemental des exploitations.

La paille : un enjeu véritable pour le secteur céréalier

L'A.G.P.B., à travers les activités du bureau commun des pailles et fourrages (BCPF) poursuit une politique contractuelle pour sécuriser les échanges dans un cadre de prix moins anarchique. Mais cette politique a ses limites. Ce qui s'est passé en 2000/01, montre que la politique de « l'ambulance » (1) est de moins en moins payante.

(1) consiste en des interventions publiques, sous forme de prise en charge des transports ou d'une partie du prix de la paille, lorsqu'un des acteurs économiques est suffisamment sinistré

Le BCPF souhaite trouver une solution pour améliorer simultanément la régularisation du marché et la qualité des produits. Il est en effet patent qu'il ne suffit pas de récolter davantage pour faire face à une demande supérieure, encore faut-il conserver le produit dans de bonnes conditions sur la durée de la campagne. La maîtrise du stockage est donc la clé de voûte de toute amélioration.

L'A.G.P.B. et ses partenaires du BCPF (Utilisateurs - élevage, cultivateurs de champignons - et Négoce) ont entrepris ces derniers mois des consultations auprès de l'Administration pour définir quels types de solutions étaient envisageables pour susciter la création des stockages couverts nécessaires au fonctionnement du marché.

Directive Nitrates

Du 1^{er} juillet 2001 au 20 décembre 2002, le second programme d'action a un an et demi pour être mis en place.

Au cours des discussions difficiles qui se sont terminées à l'automne, les ministères ont prévu un net renforcement des contraintes, s'éloignant parfois du raisonnement agronomique que l'A.G.P.B. a toujours défendu.

Il est resté quelques marges de négociation qu'il a fallu exploiter sur le terrain lors des réunions départementales organisées par les préfets, en charge de l'application du programme d'action.

A chaque fois que cela été possible, l'A.G.P.B. a réaffirmé sa ferme opposition à tout objectif de réduction en volume des apports minéraux déconnectés du raisonnement agronomique

De plus, si la couverture des sols prévue en culture de printemps apparait justifiée, l'agriculteur devrait pouvoir choisir entre les repousses ou l'installation de cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN).

La protection de la qualité des eaux est un objectif prioritaire des céréaliers. Dans les zones vulnérables, ils reconnaissent la nécessité des programmes d'action qui entendent concilier production agricole responsable et environnement.

Mais, l'A.G.P.B. refuse l'effet de psychose créé par la norme des 50 mg/l de nitrates.

Pour des consommateurs inquiets, cette norme est fréquemment comprise comme une limite dangereuse pour la santé. De récentes études réalisées en Grande Bretagne relayées en France par des déclarations de médecins de grande réputation, montrent pourtant l'innocuité des nitrates vis-à-vis de la santé humaine.

Mais la révision d'une norme internationale est une opération longue et difficile et en attendant, il faudrait d'ores et déjà que soient dissociés les effets des nitrates sur la pollution, des effets sur la santé qui apparaissent de moins en moins inquiétants.

A cet égard, l'attitude du ministère de l'environnement qui utilise le levier de la santé pour imposer de nouvelles contraintes apparaît totalement injustifiée. L'esprit de la directive nitrates européenne qui a toujours eu le souci de concilier efficacité des mesures et coût pour l'agriculture, doit se retrouver dans son application française.

La loi sur l'eau

Le projet de loi sur l'eau et son volet redevance azote a fait l'objet de nombreuses discussions.

L'A.G.P.B. a toujours défendu que le principe pollueur-payeur devait impliquer qu'un non pollueur soit non-payeur.

Cette ligne de conduite avait décidé l'A.G.P.B. à refuser la taxation des engrais azotés dès le premier kilo, puisque le paiement intervenait alors quelque soit le mode d'application et les besoins de la plante.

Cette même approche amène à critiquer le projet de calcul de la redevance.

S'il devait être conservé, même les agriculteurs qui travaillent bien risqueraient d'être taxés. Cela serait particulièrement le cas dans les zones intermédiaires, où le pilotage de l'azote est encore plus délicat compte tenu de la faible profondeur de terre et de l'assolement colza-blé-orge.

Le gouvernement doit permettre aux agriculteurs soucieux de protéger les nappes phréatiques, d'échapper à la redevance en accordant plus de valeur à leur comportement.

Appuyée par des études effectuées sur le terrain, l'A.G.P.B. a demandé que soit pris en compte une augmentation de l'abattement à la base, et un

abattement plus important pour les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN).

Il a été également démontré que l'on pouvait assimiler les repousses aux cultures intermédiaires, prendre en compte l'enfouissement des pailles, valoriser le recours aux méthodes Jubil et Ramsès et l'emploi du N-Tester.

Par ailleurs, l'A.G.P.B. a proposé la prise en compte du bilan entrées-sorties sur plusieurs années, afin d'éviter que les producteurs subissent plus de redevance, les années où les rendements sont mauvais.

En somme, les pouvoirs publics doivent montrer plus d'ouverture d'esprit et se garder de faire de la redevance azote une machine à faire rentrer de l'argent.

Agriculture raisonnée

A la suite du rapport Paillotin, les pouvoirs publics se sont saisis du dossier Agriculture Raisonnée afin d'en proposer une définition.

Une vaste consultation a été menée dans le cadre du CSO (Conseil Supérieur d'Orientation de l'Agriculture), pour élaborer un dispositif qui serait proposé à l'ensemble des exploitations agricoles.

L'A.G.P.B. a participé à ces réunions avec le souci de travailler en cohérence avec les démarches initiées dans la filière céréalière.

Il a été mis l'accent sur le fait que l'Agriculture raisonnée devait concerner l'exploitation agricole prise dans sa globalité.

Son objectif est de renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement.

Il a semblé important de bien distinguer l'amélioration de pratiques destinées à mieux protéger l'environnement, des itinéraires qui peuvent être mis en place pour répondre à une qualité du produit énoncée dans les cahiers des charges de filière.

L'A.G.P.B. a également émis des réticences quant à une forte déclinaison régionale du référentiel national de l'Agriculture raisonnée. Il est important que le socle commun de l'Agriculture raisonnée parte des mêmes exigences.

En ce qui concerne le système de qualification des exploitations, l'A.G.P.B. a plusieurs fois alerté les participants aux différentes réunions, sur le risque d'un coût trop élevé du dispositif proposé.

Afin d'alléger ce coût, l'A.G.P.B. a proposé que les agriculteurs puissent eux-mêmes procéder à l'autodiagnostic de leur exploitation, avant d'en demander la qualification par un organisme agréé.

Enfin, si l'Agriculture raisonnée peut avoir des objectifs d'amélioration des pratiques, elle ne doit pas être confondue avec l'éco-conditionnalité des aides telle qu'elle pourrait être définie par les pouvoirs publics.

Interprofession

La promotion des céréales sur les marchés intérieurs et extérieurs est indispensable pour soutenir notre production.

Afin d'en faciliter le financement, nous avons proposé à nos partenaires la création d'une Interprofession toutes céréales.

Celle-ci rassemblera, dans trois collèges, les organisations représentatives de la filière :

- collège des producteurs (A.G.P.B. et AGPM),
- collège de la première transformation : meunerie (ANMF), semoulerie de blé dur (CFSI) et du maïs (USM), les malteurs, l'USIPA et l'alimentation animale (SYNCOPAC et SNIA),
- collège de la commercialisation : SYMEX, SYNACOMEX, FFCAT et FNA.

La constitution de cette association est déjà réalisée. Il lui faut recueillir l'aval du CSO et du Ministre de l'Agriculture, pour être en mesure de fonctionner comme Interprofession reconnue.

Communiquer vers les adhérents

Durant cette année syndicale, la communication de l'A.G.P.B. avec ses adhérents a été fortement axée sur la modulation des compensations. Il s'est agi à la fois de susciter une ample mobilisation syndicale à ce sujet et de délivrer aux producteurs l'information pratique la meilleure sur la manière de préserver leurs droits.

L'A.G.P.B. a publié plusieurs articles en ce sens dans les journaux syndicaux départementaux adhérant à Terroirs et Réussir, groupements de presse avec lesquels elle a des accords.

Les producteurs de céréales ont également été informés de l'évolution du dossier modulation dans divers numéros d'A.G.P.B. Contact. Dans un numéro spécial de janvier-février en particulier, il leur a été proposé un formulaire prêt à l'emploi pour saisir leurs tribunaux administratifs, avec toutes les indications concrètes nécessaires.

De nombreux agriculteurs, ainsi que des collaborateurs de FDSEA et autres organismes de proximité, ont accédé à ces mêmes éléments en consultant le site Internet de l'A.G.P.B., www.agpb.fr. Sur ce site, ils ont pu, en outre, se procurer en octobre 2000 un module de vérification de leur taux de modulation.

Sur un plan plus général, le site Internet de l'A.G.P.B. s'est avéré cette année un outil de communication de plus en plus prisé par les agriculteurs, par les animateurs syndicaux départementaux, par les équipes des organismes de collecte et des chambres d'agriculture. Ouvertes depuis la fin mars 2000, les listes sur lesquelles il est possible de s'inscrire en ligne pour connaître au plus vite les documents nouvellement introduits sur le site se sont rapidement étoffées. Six cents personnes y figurent maintenant, pour moitié des agriculteurs. Par ailleurs, le site de l'A.G.P.B. est référencé sur de nombreux autres sites, qu'il s'agisse de sites à audience nationale spécialisés dans l'apport de services aux agriculteurs, tels que www.terre-net.fr, www.agrionline.com, www.web-agri.fr,

qu'il s'agisse encore de sites de FDSEA et d'organismes stockeurs.

Au total, depuis le début de 2001, le site de l'A.G.P.B. reçoit près de 10 000 visites par mois, contre 5 500 au printemps 1999, pour une durée moyenne de consultation d'environ 7 minutes.

●●● vers les Parlementaires

Permanente grâce à la lettre d'information Blé Contact, la communication de l'A.G.P.B. avec les parlementaires a donné lieu cette année en outre à plusieurs démarches spécifiques.

Dans la perspective des négociations à l'OMC, un certain nombre de parlementaires ont été informés des travaux réalisés pour Céréalières de France par le professeur de GORTER sur les effets distorsifs comparés des politiques céréalières européenne et américaine. Ils siègent au Parlement Européen, dans les Délégations pour l'Union Européenne de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que dans les Commissions en charge des relations extérieures et des affaires économiques dans ces deux instances.

Dans l'affaire des farines animales par ailleurs, l'A.G.P.B. a été entendue par la Commission d'enquête qu'a constituée l'Assemblée Nationale. Elle a ainsi pu faire valoir l'intérêt que représenterait l'utilisation de drèches de blé complétées d'acides aminés, pour compenser la suppression des dites farines.

Enfin, l'A.G.P.B. a sans tarder fait connaître aux parlementaires européens et français son point de vue après les propos tenus par M. FISCHLER à l'Assemblée de Strasbourg le 23 janvier 2001. Ce jour-là, devant la Commission de l'Agriculture du Parlement Européen, M. FISCHLER avait en effet affecté de s'interroger sur la légitimité des aides aux grandes cultures au regard de l'emploi.

Valoriser

l'image des céréaliers

Depuis plus d'un an, l'AGPB a mis en place une action de communication « image des céréaliers ». L'objectif fondamental de cette action entreprise sur le long terme en créant un réseau de porte-paroles sur l'ensemble du territoire français est d'améliorer et de valoriser des hommes et des femmes de terrain à l'origine d'initiatives intéressantes dans leur département en matière de protection de l'environnement, d'utilisation de technologies de pointe, de méthodes culturelles innovantes, et ce auprès de leaders d'opinion et de journalistes.

Ces hommes et ces femmes représentent les emblèmes du métier et ont pour mission de véhiculer une image nouvelle du producteur de céréales, à la fois témoins, acteurs et porte-paroles.

Dans la logique d'animation de notre groupe de producteurs, une journée de formation aux techniques de communication radio / TV / presse a été organisée avant de créer des rencontres avec les journalistes sur les exploitations.



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE BLÉ
ET AUTRES CÉRÉALES

8, avenue du président Wilson - 75116 Paris
Tél. : 01 44 31 10 00 - Télécopie : 01 47 20 44 03
www.agpb.fr